

Article 19 du décret n°87-231 du 27 mars 1987 concernant les prescriptions particulières de protection relatives à l'emploi des explosifs dans les travaux du bâtiment et les travaux publics

Date de mise à jour : 4 Juillet 2024

Notre analyse

Avant de procéder à un tir, le boutefeu doit respecter une série de règles destinées à assurer le niveau de sécurité maximum :

- s'assurer qu'aucun explosif n'est resté à proximité des lieux de tir ;
- assigner aux personnes présentes sur site des points de refuge où elles ne peuvent être atteintes directement ou indirectement par des projections ;
- prendre des mesures destinées à empêcher toute circulation dans la zone de projection, notamment en plaçant des gardes en limite de zone ;
- s'assurer que tout le monde est hors d'atteinte des projections ou des chutes de blocs dues aux vibrations ;
- prendre les dispositions permettant que personne ne puisse respirer des fumées de tir dangereuses ;
- faire annoncer le tir par une signal sonore perçu et connu de tous.

Dans les situations où des projections pourraient endommager des installations, voisines du lieu du tir, et nécessaires à assurer la sécurité des personnes, les trous de mine ou les installations doivent être recouverts par des dispositifs permettant d'empêcher tout dommage à ces installations.

Article 19 du décret n°87-231 du 27 mars 1987 concernant les prescriptions particulières de protection relatives à l'emploi des explosifs dans les travaux du bâtiment et les travaux publics

Avant le tir, le boutefeu doit :

- 1° S'assurer qu'aucun produit explosif n'est resté à proximité des lieux de tir ;
- 2° Assigner aux personnes des points de refuge où elles ne peuvent pas être atteintes par des projections, directement ou indirectement ;
- 3° Prendre des mesures pour empêcher toute circulation dans la zone où des projections risquent de se produire, notamment en plaçant des gardes sur les accès à cette zone ;
- 4° S'assurer que toute personne est hors d'atteinte des projections ou des chutes de blocs dues aux vibrations ;
- 5° Prendre des dispositions pour qu'aucune personne ne puisse respirer des fumées de tir dangereuses ;
- 6° Faire annoncer le tir par un signal sonore.

Au cas où des projections risqueraient d'endommager des installations voisines du bon état desquelles dépend la sécurité des personnes, les trous de mine ou les installations doivent être recouverts de dispositifs appropriés empêchant tout dommage à ces installations.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Travaux à l'explosif -
Certificat de préposé au tir
- Généralités

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Travaux à l'explosif -
Certificat de préposé au tir
- Option 1 Travaux
souterrains

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Emploi des explosifs:
conditions de délivrance du
permis de tir

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Un certificat de préposé au
tir délivré en Espagne est-il
valable en France ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Bien choisir l'explosif
adapté aux travaux du BTP

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Travaux de démolition à
l'aide d'explosifs

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)